

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0045496

Optique *RH3AL* Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2247

Société : PAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RESSOUANY HASSAN

Date de naissance : 18/03/1958

Adresse : 9 Academie RIAD NEIBI IBN KHAIKANE MARS SULTAN SUR CASABLANCA

Tél. 0663 6072 26 Total des frais engagés : 855,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : RESSOUANY ZAKARIA Age : 38 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affekt OPL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : H

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 17/08/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/2013	13		3000DH	<i>OTORRHOINE LARYNGOLOGIE ET CHIRURGIE MAXILLOFACIALE 193, Bd. Ghandi Casablanca</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE EL HOUDA 19, Bd. Sidi El Aoua N. GUEDCHI IDRISI Docteur en Pharmacie - 2 Mars 19. Bd. de l'Amirauté - Casablanca</i>	17/02/2013	155,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Dr N.IAHLOU Dr M.MOUZIANE Dr H.FARAJ</i>	20/02/2013	EV 100 Cervicale	4000DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficent des travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from				

مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR
O.R.L.

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

RESSENY.
Zakaria



87.30

- monozectar



mpn/17

36.40

- Ropredol



32.00

- Nospa

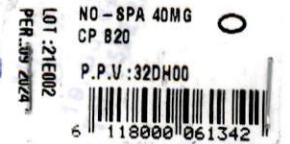


mpn/18

respn/18



T=155.70



Professeur MOKRIM B.
ORRHO LARYNGOLOGIE ET
CHIRURGIE MAXILLOFACIALE
198, Bd. Ghandi Casablanca
Tél.: 022.99.42.41

مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR

O.R.L.

Dr B. MOKRIM

Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI

O.R.L.

Immuno-allergologie

RESSONS NY
Zakaria

120223

Sous surveillance de
l'échographie ??



Professeur MOKRIM B.
OTORHINO-LARYNGOLOGIE ET
CHIRURGIE MAXILLOFACIALE
198, Bd. Ghandi Casablanca
Tel.: 022.99.42.41

M U P R A S

Nº Admission : 23001668 Nº Facture : 23001645 Date facturati 20/02/2023

Nom et prénom du patient : Mr RESSOUANY ZAKARIA

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
ECHO CERVICALE	1.00	400.00	400.00
		Sous-Total	400.00 DH

arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre cents dirhams

Total : 400.00DH

Adhérent

1

Part organisme

0.00 DH

Mle

•

Part patient

PC N°

1

Part patient : 400,00 DH



Casablanca, le 20 Février 2023

PR. MOKRIM BOUBKER

MR. RESSOUANY ZAKARIA

COMPTE RENDU

ECHOGRAPHIE CERVICALE

Indication :

Tableau clinique d'une sous maxillite droite.

Bilan à la recherche d'une lithiase.

Résultat :

- Les glandes sub-mandibulaires et parotides présentent de façon bilatérale une échostructure finement hétérogène non micronodulaire, avec hyperhémie modérée au doppler couleur de façon bilatérale.
- Pas de dilatation canalaire intra-glandulaire ni image de lithiase salivaire notable aussi bien au niveau des glandes parotides que des glandes sub-mandibulaires de façon bilatérale.
- Quelques ganglions des secteurs IB de façon bilatérale d'échostructure et de vascularisation conservées de taille infracentimétriques d'aspect banal.
- La glande thyroïde est de volume global normal

- Le lobe thyroïdien droit mesure 50 x 12 x 15 mm, soit un index volumique mesuré à 4,7 cm³.
 - Le lobe thyroïdien gauche mesure 40 x 13 x 13 mm, soit un index volumique mesuré à 3,7 cm³.
- Elle présente des contours réguliers, une échogénicité conservée, sans hypervasculiarisation au doppler couleur. Pas de lésion focale thyroïdienne visible.
- Absence d'adénopathie cervicale notamment au niveau des chaînes jugulo-carotidiennes.
- Les axes vasculaires jugulo-carotidiens sont respectés.

.../...

MR. RESSOUANY ZAKARIA

Au total :

- Échostructure finement hétérogène des glandes sub-mandibulaires et parotides de façon bilatérale, présentant une hyperémie modérée au doppler couleur, faisant suggérer un aspect de scialite bilatérale subaigüe.
- Pas de dilatation canalaire ni image de lithiase salivaire échographiquement décelable.
- Absence d'adénopathie cervicale.
- Aspect à confronter au reste du bilan.

